

Règlement de participation

(À signer par tous les photographes exposants retenus et à transmettre avant le 18 janvier 2019)

1) Dates du festival :

La 4^{ème} édition du Festiv'Art Photo aura lieu les samedi 09 et dimanche 10 mars 2019 de 10h à 19h.

2) Lieu du festival

Le Festiv'Art Photo 2019 se déroulera à la Filature d'Audincourt.

3) Dossier de candidature

Chaque dossier de candidature pour la 4^{ème} édition du Festiv'Art Photo doit être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : festivartphoto@gmail.com

Vous devez y inclure vos nom, prénom, ville de résidence, site Internet, la catégorie de vos photos que vous souhaitez exposer, une petite présentation de votre parcours photographique, ainsi que 6 photographies (1200 px pour le côté le plus long).

Le dépôt de candidature est totalement gratuit. La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au **vendredi 30 novembre 2018 minuit**.

4) Autorisation d'utilisation des photos

Les photographes retenus pour le festival autorisent l'association « Festiv'Art Photo » à utiliser leurs photos de leur dossier de candidature pour les utilisations suivantes : communication et promotion du festival sur les supports papiers (dossiers de présentation du festival, programme) et les réseaux numériques de l'association (site internet « www.festivartphoto.com », page Facebook « Festiv'Art Photo », comptes twitter « [@festivartphoto](https://twitter.com/festivartphoto) » et instagram « [festivartphoto](https://www.instagram.com/festivartphoto) ») et ce dans la limite de la promotion de l'édition en référence.

Aucune utilisation ne sera faite des photos des candidats non retenus.

5) Frais de participation

Une fois sélectionnés, les photographes exposants devront s'acquitter des frais de participation qui s'élèvent à **30 €** avant le **vendredi 18 janvier 2019 minuit** (informations bancaires plus bas). Les photographes invités ne paient pas de frais de participation.

6) Option repas

L'option repas s'élève à **XX €** (*encore non négocié à cette date*) par personne et ce forfait comprend les repas des samedi 09 et dimanche 10 mars midi. Afin d'organiser au mieux ces repas, merci de nous indiquer si oui ou non vous choisissez cette option. Les frais de repas seront à régler en même temps que les frais de participation avant le **18 janvier 2019**. Il n'est pas possible de ne s'acquitter que d'un seul repas.

7) Annulation

L'association Festiv'Art Photo se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure. Le cas échéant, les frais de participation et de repas seront remboursés aux exposants.

8) Caution de présence

Afin d'éviter les annulations de dernière minute, les photographes exposants devront également fournir une caution de présence par chèque de **50 €**. Ces chèques de caution ne seront pas encaissés par l'association et seront rendus aux photographes lors du dernier jour du festival.

Si un photographe doit annuler sa participation au festival au-delà du **18 janvier 2019**, il perdra sa caution et le chèque sera encaissé par l'association Festiv'Art Photo.

9) Installation

L'installation des stands se déroulera le vendredi 08 mars au soir et le samedi 09 mars matin avant 10h, tout devra être monté et installé avant 10h le samedi, pour l'ouverture des portes. L'inauguration aura lieu le samedi 09 mars à 18h.

10) Déroulement et présence des photographes

Le festival ouvrira ses portes les 09 et 10 mars en journée continue de 10h à 19h. La présence des photographes est souhaitée mais non exigée, vous pourrez donc vous absenter, mais l'association ne pourra être tenue pour responsable d'aucune façon que ce soit en cas de vol ou de détérioration du matériel et des œuvres des exposants.

11) « Vote du public »

Un concours sera organisé lors du festival. Le public aura la possibilité de voter pour son photographe préféré (hors invités), le vote étant électronique, le dépouillement et l'annonce du gagnant seront effectués le dimanche à 18h. Le lauréat sera invité gratuitement pour l'édition suivante du festival.

Coordonnées bancaires :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « **Festiv'Art Photo** » et à envoyer à :

Association Festiv'Art Photo,
chez Raphaël ZERR
1 rue de Sochaux 25400 EXINCOURT

Pour les virements :

IBAN : FR76 1250 6200 2156 5142 4870 828
BIC : AGRIFRPP825

Date : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Option repas : OUI NON (cochez la case)

Nombre de personnes pour l'option repas : _____

Signature de l'exposant précédé de la mention « *lu et approuvé* » :